

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 29 septembre 2020

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le Vingt-Neuf du mois de Septembre de l'An Deux Mil Vingt à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance d'installation, à la salle des fêtes de la Mairie de St Laurent, sur la convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – F. LEGRAND – F. QUILLET - JM. SIGNORET - JC. PEINTRE - C. ROUX - L. PEYRONDET - A. COSTE - Y. BARREAU - V. CHAMBAUD - B. BOUILLEAU - G. CHAVEROUX - G. GONZALEZ - B. LOMBRIL - F. LAPORTE - JL. BRETON - JC. LACROIX - JA. TRIJOLET-LASSUS -

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER - F. AURIER - JC. ARROUY-HELSON - D. FEDIEU - M. FONMARTY - S. ACKERMANN - C. RONDEL - M. LEITAO - G. LARRUE - S. POMIES - P. DUCAMP - C. COLMONT-DIGNEAU – S. FOURTON - I. HUGON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. BAUDIN – D. PHOENIX - E. ARIGONI – C. KNIPPER – S. BRANA – D. DEYRES – JJ. MAURIN – M. ROBERT – A. TEIXERA – C. LAGARDE – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – M. PAREJA – D. CHAUTARD – N. AGULHON -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : M. BAQUIERE - A. PIERRARD – JF. LATHUILE – P. MATA – B. SAVIN – G. DURAND SAINT OMER – G. BOULERIS – G. CUYERS – F. FATIN – N. LEJARD – D. CHANTELOT – M. SAINTOUT J. VIANDON – H. MASSON – JC. DURAND – M. POUHEY – JM. FERON – B. CARRILLON – S. RAYNAUD – T. PETIT – D. TURON

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : JJ. CORSAN – H. SABAROT – C. MOEBS –

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : C. BOST - P. GOT – S. SAUBUSSE –

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX –

EYSINES : S. TOURNERIE – R. CABRAFIGA -

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT -

Pouvoir (2) :

B. GUIRAUD à M. SAINTOUT (Saint-Estèphe) - M. MUNDO-EGEA à M. SAINTOUT (Saint-Estèphe) -

Absents Excusés :

X. PINTAT – B. GUIRAUD – T. CHAPPELLAN - M. MUNDO-EGEA – D. LAJUGIE – M. VALLIER – P. MOREL – N. LE YONDRE
N. GAMACHE – E. PUYJALON

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice :
Présents :
Suffrages exprimés :
Pour :
Contre :
Abstention :

Election des membres du bureau

Sous la présidence du Président du Syndicat mixte nouvellement élu,
VU l'arrêté préfectoral du 18 février 2019 portant création du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel

régional Médoc ;

VU le décret n° 2019-512 du 24 mai 2019 portant classement du parc naturel régional Médoc ;

VU les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc ;

Considérant que le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc doit élire les membres du Bureau ;

Considérant qu'aux termes des statuts modifiés du Syndicat, le Comité élit en son sein un bureau de 17 membres, incluant le Président, composé de la façon suivante :

- Collège des communes et des EPCI du périmètre du Pnr : 12 délégués
- Collège des portes du Parc : 1 délégué
- Collège du Département : 2 délégués
- Collège de la Région : 2 délégués

Considérant que le Président du Syndicat mixte est membre de droit du Bureau, dont il assure la présidence ;

Considérant que dans le silence des statuts, il est proposé :

- Que l'élection ait lieu à bulletin secret, au scrutin de liste avec panachage à trois tours, à la majorité absolue aux deux premiers tours et relative au troisième ;
- De procéder à des votes séparés par collège et, à l'intérieur du collège des communes et EPCI du périmètre du Parc, à un vote par CDC afin que chacune des CDC désigne ses délégués ;

- COLLEGE DES COMMUNES ET EPCI DU PERIMETRE DU PARC

TERRITOIRE MEDOC ATLANTIQUE (3 sièges à pourvoir) :

Le Président fait l'appel des candidatures et fait procéder au vote.

Candidats déclarés : Franck LAPORTE, Laurent PEYRONDET et Véronique CHAMBAUD.

Présents : 13

Votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

Après décompte des bulletins de vote, sont élus au Bureau du Parc pour les représentants du territoire **Médoc Atlantique** au sein du collège des communes et EPCI du périmètre du Pnr :

- **Franck LAPORTE (13 voix), Laurent PEYRONDET (9 voix) et Véronique CHAMBAUD (12 voix)**

TERRITOIRE MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE (3 sièges à pourvoir)

Le Président fait l'appel des candidatures et fait procéder au vote.

Candidats déclarés : Jean-Marie FERON, Gilles CUYERS, Alexandre PIERRARD.

Présents : 17

Votants : 17

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 16

Après décompte des bulletins de vote, sont élus au Bureau du Parc pour les représentants du territoire **Médoc Cœur de Presqu'île** au sein du collège des communes et EPCI du périmètre du Pnr :

- **Jean-Marie FERON (13 voix), Gilles CUYERS (12 voix) et Alexandre PIERRARD (15 voix)**

TERRITOIRE MEDOC ESTUAIRE (3 sièges à pourvoir)

Le Président fait l'appel des candidatures et fait procéder au vote.

Candidats déclarés : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Dominique FEDIEU, M

Présents : 9

Votants : 9

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 9

Après décompte des bulletins de vote, sont élus au Bureau du Parc pour les représentants du territoire **Médoc Estuaire** au sein du collège des communes et EPCI du périmètre du Pnr :

- **Chrystel COLMONT-DIGNEAU (9 voix), Dominique FEDIEU (9 voix), Matthieu FONMARTY (8 voix)**

TERRITOIRE MEDULLIENNE (3 sièges à pourvoir)

Le Président fait l'appel des candidatures et fait procéder au vote.

Candidats déclarés : Christian LAGARDE, Martial ZANINETTI, Didier PHOENIX.

Présents : 10

Votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 9

Après décompte des bulletins de vote, sont élus au Bureau du Parc pour les représentants du territoire **Médoc Estuaire** au sein du collège des communes et EPCI du périmètre du Pnr :

- **Christian LAGARDE (9 voix), Sophie BRANA (9 voix), Lionel MONTILLAUD (9 voix)**

- COLLEGE DES PORTES DU PARC (1 siège à pourvoir)

Candidat déclaré : Serge TOURNERIE.

Présents : 3

Votants : 3

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 3

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 3

Après décompte des bulletins de vote, est élu au Bureau du Parc au sein du collège des Portes du Parc:

- **Serge TOURNERIE (3 voix)**

- COLLEGE DE LA REGION (1 siège à pourvoir) :

Candidat déclaré : Jean-Jacques CORSAN.

Présents : 3

Votants : 3

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 3

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 3

Après décompte des bulletins de vote, est élu au Bureau du Parc au sein du collège de la Région :

- **Jean-Jacques CORSAN (3 voix)**

- COLLEGE DU DEPARTEMENT (2 sièges à pourvoir) :

Candidates déclarées : Christine BOST et Pascale GOT.

Présents : 2

Votants : 2

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 2

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 2

Après décompte des bulletins de vote, sont élues au Bureau du Parc au sein du collège Département :

- **Christine BOST (2 voix) et Pascale GOT (2 voix)**

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 033-200088417-20200929-0332909MBREBURE-DE



Le Comité Syndical décide :

- **A l'unanimité, de procéder à l'élection des membres du Bureau à bulletin secret, au scrutin de liste avec panachage, à la majorité absolue aux deux premiers tours et relative au troisième ;**
- **A l'unanimité, de procéder à des votes séparés par collège et, à l'intérieur du collège des communes et EPCI du périmètre du Parc, à un vote par Communautés de communes ;**
- **D'élire les membres du Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional dont la liste suit :**

1. Collège des Communes et CDC du périmètre du Parc :

- **Territoire de la CDC Médoc Atlantique**
 - **Franck LAPORTE**
 - **Laurent PEYRONDET**
 - **Véronique CHAMBAUD**
- **Territoire de la CDC Médoc Cœur de Presqu'île**
 - **Jean-Marie FERON**
 - **Gilles CUYERS**
 - **Alexandre PIERRARD**
- **Territoire de la CDC Médoc Estuaire**
 - **Chrystel COLMONT-DIGNEAU**
 - **Dominique FEDIEU**
 - **Matthieu FONMARTY**
- **Territoire de la CDC Médullienne**
 - **Christian LAGARDE**
 - **Sophie BRANA**
 - **Lionel MONTILLAUD**

2. Collège de la Région Nouvelle-Aquitaine

- **Jean-Jacques CORSAN**

3. Collège du Département de la Gironde

- **Pascal GOT**
- **Christine BOST**

4. Collège des Portes du Parc

- **Serge TOURNERIE**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT.



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 29 septembre 2020

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le Vingt-Neuf du mois de Septembre de l'An Deux Mil Vingt à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance d'installation, à la salle des fêtes de la Mairie de St Laurent, sur la convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – F. LEGRAND – F. QUILLET – JM. SIGNORET – JC. PEINTRE – C. ROUX – L. PEYRONDET – A. COSTE – Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – B. BOUILLEAU – G. CHAVEROUX – G. GONZALEZ – B. LOMBRIL – F. LAPORTE – JL. BRETON – JC. LACROIX – JA. TRIJOLET-LASSUS –

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – JC. ARROUY-HELSON – D. FEDIEU – M. FONMARTY – S. ACKERMANN – C. RONDEL – M. LEITAO – G. LARRUE – S. POMIES – P. DUCAMP – C. COLMONT-DIGNEAU – S. FOURTON – I. HUGON –

CdC LA MEDULLIENNE : P. BAUDIN – D. PHOENIX – E. ARIGONI – C. KNIPPER – S. BRANA – D. DEYRES – JJ. MAURIN – M. ROBERT – A. TEIXERA – C. LAGARDE – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – M. PAREJA – D. CHAUTARD – N. AGULHON –

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : M. BAQUIERE – A. PIERRARD – JF. LATHUILE – P. MATA – B. SAVIN – G. DURAND SAINT OMER – G. BOULERIS – G. CUYPERS – F. FATIN – N. LEJARD – D. CHANTELOT – M. SAINTOUT J. VIANDON – H. MASSON – JC. DURAND – M. POUHEY – JM. FERON – B. CARRILLON – S. RAYNAUD – T. PETIT – D. TURON

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : JJ. CORSAN – H. SABAROT – C. MOEBS –

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : C. BOST – P. GOT – S. SAUBUSSE –

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX –

EYSINES : S. TOURNERIE – R. CABRAFIGA –

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT –

Pouvoir (2) :

B. GUIRAUD à M. SAINTOUT (Saint-Estèphe) – M. MUNDO-EGEA à M. SAINTOUT (Saint-Estèphe) –

Absents Excusés :

X. PINTAT – B. GUIRAUD – T. CHAPPELLAN – M. MUNDO-EGEA – D. LAJUGIE – M. VALLIER – P. MOREL – N. LE YONDRE
N. GAMACHE – E. PUYJALON

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice :	63
Présents :	78
Suffrages exprimés :	79.91
Pour :	79.91
Contre :	0
Abstention :	0

Approbation de l'adhésion de la commune de St Aubin de Médoc au SMAG Pnr Médoc en tant que Ville-porte

VU l'arrêté préfectoral du 18/02/2019 portant création du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Pnr Médoc ;

VU le décret n° 2019-512 du 24 mai 2019 portant classement du parc naturel régional Médoc ;

VU les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc ;

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Aubin-de-Médoc datée du 16 septembre 2019 approuvant la charte et les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional et sollicitant l'adhésion au Syndicat en tant que Ville-Porte ;

Considérant que, lors du Comité Syndical du 4 juillet 2019, une information avait été délivrée au sujet du souhait exprimé par Monsieur le Maire de Saint-Aubin-de-Médoc d'adhérer au Syndicat mixte de Parc, avec une approbation à l'unanimité du principe de cette adhésion ;

Considérant que, par courrier du 27 septembre 2019, Monsieur le Maire a transmis au Président du Syndicat mixte la délibération du 16 septembre par laquelle le Conseil municipal sollicite l'adhésion de la Commune au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc ;

Considérant que, pour devenir Ville-Porte, il est rappelé que les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Pnr prévoient que le Conseil municipal de la commune candidate doit demander son adhésion au Syndicat, après avoir approuvé la charte du Parc et les statuts du syndicat mixte ;

Considérant que la demande d'adhésion de la commune au Syndicat doit ensuite être approuvée à la majorité des deux tiers du Comité Syndical et entérinée par arrêté préfectoral ;

Considérant que dans sa délibération susvisée, la commune de Saint-Aubin-de-Médoc approuve sans réserve la charte du Parc naturel régional, ainsi que les statuts du syndicat mixte et sollicite l'adhésion de la commune au sein du collège des Portes du Parc en tant que Ville-Porte ;

Considérant que la convention de partenariat prévue à l'article 3 des statuts du Syndicat sera établie ultérieurement.

Le Comité Syndical décide :

- **A l'unanimité, d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Aubin-de-Médoc au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc en tant que « Ville-Porte » au sein du collège des Portes du Parc ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.**

Délégués présents : 78

Délégués votants : 57

Suffrages exprimés : 79,91

Décision adoptée par 79,91 voix Pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 29 septembre 2020

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le Vingt-Neuf du mois de Septembre de l'An Deux Mil Vingt à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance d'installation, à la salle des fêtes de la Mairie de St Laurent, sur la convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – F. LEGRAND – F. QUILLET - JM. SIGNORET - JC. PEINTRE - C. ROUX - L. PEYRONDET - A. COSTE - Y. BARREAU - V. CHAMBAUD - B. BOUILLEAU - G. CHAVEROUX - G. GONZALEZ - B. LOMBRIL - F. LAPORTE - JL. BRETON - JC. LACROIX - JA. TRIJOLET-LASSUS -

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER - F. AURIER - JC. ARROUY-HELSON - D. FEDIEU - M. FONMARTY - S. ACKERMANN - C. RONDEL - M. LEITAO - G. LARRUE - S. POMIES - P. DUCAMP - C. COLMONT-DIGNEAU - S. FOURTON - I. HUGON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. BAUDIN – D. PHOENIX - E. ARIGONI – C. KNIPPER – S. BRANA – D. DEYRES – JJ. MAURIN – M. ROBERT – A. TEIXERA – C. LAGARDE – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – M. PAREJA – D. CHAUTARD – N. AGULHON -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : M. BAQUIERE - A. PIERRARD – JF. LATHUILE – P. MATA – B. SAVIN – G. DURAND SAINT OMER – G. BOULERIS – G. CUYERS – F. FATIN – N. LEJARD – D. CHANTELOT – M. SAINTOUT J. VIANDON – H. MASSON – JC. DURAND – M. POUY – JM. FERON – B. CARRILLON – S. RAYNAUD – T. PETIT – D. TURON

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : JJ. CORSAN – H. SABAROT – C. MOEBS –

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : C. BOST - P. GOT – S. SAUBUSSE –

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX –

EYSINES : S. TOURNERIE – R. CABRAFIGA -

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT -

Pouvoir (2) :

B. GUIRAUD à M. SAINTOUT (Saint-Estèphe) - M. MUNDO-EGEA à M. SAINTOUT (Saint-Estèphe) -

Absents Excusés :

X. PINTAT – B. GUIRAUD – T. CHAPPELLAN - M. MUNDO-EGEA – D. LAJUGIE – M. VALLIER – P. MOREL – N. LE YONDRE
N. GAMACHE – E. PUYJALON

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice :

Présents :

Suffrages exprimés :

Pour :

Contre :

Abstention :

Election du Président

La séance est présidée par le doyen d'âge, en attendant l'élection du Président, par transposition des dispositions de l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales relatif à l'élection du Maire.

VU l'arrêté préfectoral du 18 février 2019 portant création du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Pnr Médoc ;

VU le décret n° 2019-512 du 24 mai 2019 portant classement du parc naturel régional Médoc, publié au JORF du 26 mai ;

VU les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc ;

Considérant que le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc est amené à élire son Président ;

Considérant qu'en application des statuts, le Comité Syndical élit le Président parmi les délégués titulaires, au scrutin uninominal à trois tours, à la majorité absolue aux deux premiers tours et relative au troisième ;

Considérant que dans le silence des statuts et par transposition des dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales relatif à l'élection du Maire, il est proposé que le vote s'effectue à bulletin secret ;

Considérant la proposition de désigner les deux plus jeunes délégués pour assurer la fonction d'assesseur,

Monsieur le Doyen fait appel des candidatures au poste de Président du Syndicat mixte.

M. Henri Sabarot est le seul délégué à faire acte de candidature.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à déposer leur bulletin dans l'urne.

1^{er} tour

Présents :	78	
Votants :	57	
Bulletins trouvés dans l'urne:		57

Répartition des votes :

	SABAROT	BLANCS	NULS
Collège des communes et EPCI	38	10	1
Collège de la Région	3		
Collège du Département	1	1	
Collège des Portes du Parc	1	2	
TOTAL	43	13	1

Répartition des suffrages exprimés :

	SABAROT	TOTAL
Collège des communes et EPCI (1,039)	39,482	39,482
Collège de la Région (6)	18	18
Collège du Département (4)	4	4
Collège des Portes du Parc (1)	1	1
TOTAL des suffrages exprimés	62,482	62,482

Le Comité Syndical décide de :

- L'élection du Président au vote à bulletin secret, sous le contrôle des deux plus jeunes délégués désignés assesseurs ;
- D'élire **Henri Sabarot**, Président du Syndicat mixte d'Aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc, à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin (62,48 voix sur 79,91) ;

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT,



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC**

Séance Ordinaire du : 29 septembre 2020

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le Vingt-Neuf du mois de Septembre de l'An Deux Mil Vingt à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance d'installation, à la salle des fêtes de la Mairie de St Laurent, sur la convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – F. LEGRAND – F. QUILLET - JM. SIGNORET - JC. PEINTRE - C. ROUX - L. PEYRONDET - A. COSTE - Y. BARREAU - V. CHAMBAUD - B. BOUILLEAU - G. CHAVEROUX - G. GONZALEZ - B. LOMBRAIL - F. LAPORTE - JL. BRETON - JC. LACROIX - JA. TRIJOLET-LASSUS -

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER - F. AURIER - JC. ARROUY-HELSON - D. FEDIEU - M. FONMARTY - S. ACKERMANN - C. RONDEL - M. LEITAO - G. LARRUE - S. POMIES - P. DUCAMP - C. COLMONT-DIGNEAU – S. FOURTON - I. HUGON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. BAUDIN – D. PHOENIX - E. ARIGONI – C. KNIPPER – S. BRANA – D. DEYRES – JJ. MAURIN – M. ROBERT – A. TEIXERA – C. LAGARDE – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – M. PAREJA – D. CHAUTARD – N. AGULHON -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : M. BAQUIERE - A. PIERRARD – JF. LATHUILE – P. MATA – B. SAVIN – G. DURAND SAINT OMER – G. BOULERIS – G. CUYPERS – F. FATIN – N. LEJARD – D. CHANTELOT – M. SAINTOUT J. VIANDON – H. MASSON – JC. DURAND – M. POUHEY – JM. FERON – B. CARRILLON – S. RAYNAUD – T. PETIT – D. TURON

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : JJ. CORSAN – H. SABAROT – C. MOEBS –

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : C. BOST - P. GOT – S. SAUBUSSE –

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX –

EYSINES : S. TOURNERIE – R. CABRAFIGA -

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT -

Pouvoir (2) :

B. GUIRAUD à M. SAINTOUT (Saint-Estèphe) - M. MUNDO-EGEA à M. SAINTOUT (Saint-Estèphe) -

Absents Excusés :

X. PINTAT – B. GUIRAUD – T. CHAPPELLAN - M. MUNDO-EGEA – D. LAJUGIE – M. VALLIER – P. MOREL – N. LE YONDRE
N. GAMACHE – E. PUYJALON

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice :

Présents :

Suffrages exprimés :

Pour :

Contre :

Abstention :

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 033-200088417-20200929-0332909INSTASS-DE

AFFAIRE N° 29/09/2020 - 0



Installation de l'assemblée

La séance est présidée par le doyen d'âge, en attendant l'élection du Président, par transposition des dispositions de l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales relatif à l'élection du Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5722- 11 relatifs aux syndicats mixtes ouverts associant des collectivités territoriales des groupements territoriaux et autres personnes morales de droit public ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.333-1 et suivants relatifs aux Parcs naturels régionaux

VU l'arrêté préfectoral du 18 février 2019 portant création du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Pnr Médoc et les statuts annexés ;

VU le décret du 24 mai 2019, portant classement du parc naturel régional Médoc, publié au Journal officiel du 26 mai ;

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine datée du 1er avril 2019 ;

VU les délibérations de la Commission permanente du Département de la Gironde datées des 8 avril et 20 mai et 2019 ;

VU les délibérations des Conseils municipaux des communes membres du Syndicat mixte ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole datée du 25 septembre 2020 ;

VU les délibérations des Conseils des Communautés de Communes :

- CDC Médoc Atlantique, en date du 9 juillet 2020 ;
- CDC Médullienne en date du 17 septembre 2020 ;
- CDC Médoc Cœur de Presqu'île, en date du 1er septembre 2020 ;
- CDC Médoc Estuaire, en date du 2 juillet 2020 ;

Considérant que les délégués des différents collèges ont été désignés par leur collectivité ou leur établissement ;

Après avoir appelé nominativement les délégués selon la liste arrêtée ci-dessous :

COLLEGE	EPCI	COLLECTIVITES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMUNES ET EPCI DU PARC	MEDOC ATLANTIQUE	CARCANS	Patrick MEIFFREN	Patrice MARCHAND
		GRAYAN ET L'HOPITAL	Florence LEGRAND	Frédéric QUILLET
		HOURTIN	Jean-Marc SIGNORET	Jean-Claude PEINTRE
		JAU DIGNAC ET LOIRAC	Claude ROUX	Vincent FERNANDEZ DE CASTRO
		LACANAU	Laurent PEYRONDET	Jérémy BOISSON
		LE VERDON SUR MER	Adèle COSTE	Loïc MAFFRE
		NAUJAC SUR MER	Yves BARREAU	Virginie CAUSSEQUE
		QUEYRAC	Véronique CHAMBAUD	Benjamin BOUILLEAU
		SAINT VIVIEN MEDOC	Gilles CHAVEROUX	Gérard GONZALEZ
		SOULAC SUR MER	Xavier PINTAT	Bernard LOMBRIL
		TALAIS	Franck LAPORTE	Vincent GINESTET
		VALEYRAC	Jean-Louis BRETON	Jean-Claude LACROIX
	VENDAYS MONTALIVET	Jean-Antoine TRIJOULET-LASSUS	Laurent BARTHELEMY-GRAMS	
	MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE	BEGADAN	Eric TAMISIER	Marie BAQUIERE
		BLAIGNAN-PRIGNAC	Alexandre PIERRARD	Chantal GUEGUEN
		CISSAC MEDOC	Jean-François LATHUILE	Pascal MATA
		CIVRAC-EN-MEDOC	Béatrice SAVIN	Patricia BERTIN
		COUQUEQUES	Guy DURAND SAINT OMER	Gilles BOULERIS

COMMUNES ET EPCI DU PARC		GALLAN MEDOC	Gilles CUYPERS		
		LESPARRE	Bernard GUIRAL		
		ORDONNAC	Myriam MUNDO	EGEA	Stephane KORCHEF
		PAUILLAC	Florent FATIN		Patrick ARBEZ
		ST CHRISTOLY-MEDOC	Nathalie LEJARD		DavidCHANTELOT
		ST ESTEPHE	Michèle SAINTOUT		Jean VIANDON
		ST GERMAIN D'ESTEUIL	Philippe BUGGIN		Hervé MASSON
		ST JULIEN BEYCHEVELLE	Jean-Christophe DURAND		Marc POUHEY
		ST LAURENT MEDOC	Jean-Marie FERON		Bruno CARRILLON
		ST SAUVEUR	Serge RAYNAUD		Bernadette GONZALEZ
		ST SEURIN DE CADOURNE	Béatrice VERGEZ		Thierry PETIT
		ST YZANS MEDOC	Dominique LAJJUGIE		David RENOUIL
		VERTHEUIL	Dominique TURON		Jean-Charles PREVOSTEAU
	MEDOC ESTUAIRE	ARCINS	Jean-Baptiste BARBIER		Jean-François BERNARD
		ARSAC	Frédéric AURIER		Jean-Christophe ARROUY- HELSON
		CUSSAC FORT MEDOC	Dominique FEDIEU		Alain GUICHOUX
		LABARDE	Matthieu FONTMARTY		Sofian ACKERMANN
		LAMARQUE	Cédric RONDEL		Mariana LEITAO
		LE PIAN MEDOC	Gérard LARRUE		Séverine POMIES
		LUDON	Philippe DUCAMP		Martine VALLIER
		MACAU	Chrystel COLMONT- DIGNEAU		Dominique QUETEL
		MARGAUX-CANTENAC	Serge FOURTON		Isabelle HUGON
	MEDULLIENNE	SOUSSANS	Rose-Marie FONSECA		Arnaud CHAUMEIL
		AVENSAN	Patrick BAUDIN		Patrick HOSTEIN
		BRACH	Didier PHOENIX		Denis CHAUSSONNET
		CASTELNAU DE MEDOC	Eric ARIGONI		Catherine KNIPPER
		LE PORGE	Sophie BRANA		Didier DEYRES
		LE TEMPLE	Jean-Jacques MAURIN		Michel ROBERT
		LISTRAC MEDOC	Auréli TEXEIRA		Pascal MOREL
		MOULIS-EN-MEDOC	Christian LAGARDE		Windy BATAILLEY
		ST HELENE	Lionel MONTILLAUD		Laurence HEDOUX
		SALAUNES	Jérôme PARDES		Marina PAREJA
	REGION	REGION NOUVELLE- AQUITAINE	SAUMOS	Didier CHAUTARD	Nathan AGULHON
			Jean-Jacques CORSAN	Sandrine DERVILLE	
			Henri SABAROT	Nathalie Le YONDRE	
			Christine MOEBS	Nicolas GAMACHE	
			Martine MOGA	Eddie PUYJALON	
DEPARTEMENT	DEPARTEMENT DE LA GIRONDE		Lucie CHAUMERON	Laurent LAMARA	
			Christine BOST	Bernard CASTAGNET	
			Corinne MARTINEZ	Jean TOUZEAU	
PORTES DU PARC	BORDEAUX METROPOLE		Pascale GOT	Stéphane SAUBUSSE	
		BLANQUEFORT	Béatrice DE FRANCOIS	En cours	
		EYSINES	Véronique FERREIRA	Bruno FARENIAUX	
		PAREMPUYRE	Serge TOURNERIE	Richard CABRAFIGA	
			Nicky GUILBAULT	Irma DEL POZO	

Monsieur le Doyen installe immédiatement les membres du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

**Le Président,
Henri SABAROT.**

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication/de son affichage.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 29 septembre 2020

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le Vingt-Neuf du mois de Septembre de l'An Deux Mil Vingt à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance d'installation, à la salle des fêtes de la Mairie de St Laurent, sur la convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MEIFFREN – F. LEGRAND – F. QUILLET - JM. SIGNORET - JC. PEINTRE - C. ROUX - L. PEYRONDET - A. COSTE - Y. BARREAU - V. CHAMBAUD - B. BOUILLEAU - G. CHAVEROUX - G. GONZALEZ - B. LOMBRIL - F. LAPORTE - JL. BRETON - JC. LACROIX - JA. TRIJOLET-LASSUS -

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER - F. AURIER - JC. ARROUY-HELSON - D. FEDIEU - M. FONMARTY - S. ACKERMANN - C. RONDEL - M. LEITAO - G. LARRUE - S. POMIES - P. DUCAMP - C. COLMONT-DIGNEAU – S. FOURTON - I. HUGON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. BAUDIN – D. PHOENIX - E. ARIGONI – C. KNIPPER – S. BRANA – D. DEYRES – JJ. MAURIN – M. ROBERT – A. TEIXERA – C. LAGARDE – W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – M. PAREJA – D. CHAUTARD – N. AGULHON -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : M. BAQUIERE - A. PIERRARD – JF. LATHUILE – P. MATA – B. SAVIN – G. DURAND SAINT OMER – G. BOULERIS – G. CUYERS – F. FATIN – N. LEJARD – D. CHANTELOT – M. SAINTOUT J. VIANDON – H. MASSON – JC. DURAND – M. POUHEY – JM. FERON – B. CARRILLON – S. RAYNAUD – T. PETIT – D. TURON

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : JJ. CORSAN – H. SABAROT – C. MOEBS –

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : C. BOST - P. GOT – S. SAUBUSSE –

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX –

EYSINES : S. TOURNERIE – R. CABRAFIGA -

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT -

Pouvoir (2) :

B. GUIRAUD à M. SAINTOUT (Saint-Estèphe) - M. MUNDO-EGEA à M. SAINTOUT (Saint-Estèphe) -

Absents Excusés :

X. PINTAT – B. GUIRAUD – T. CHAPELLAN - M. MUNDO-EGEA – D. LAJUGIE – M. VALLIER – P. MOREL – N. LE YONDRE
N. GAMACHE – E. PUYJALON

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice :	63
Présents :	78
Suffrages exprimés :	79.91
Pour :	79.91
Contre :	0
Abstention :	0

Modification des statuts suite à l'adhésion de St Aubin au Syndicat Mixte du Parc

Cette modification vise à tenir compte de l'adhésion de la commune de Saint-Aubin-de-Médoc au syndicat mixte.

S'agissant d'une modification des statuts, elle doit être approuvée par la majorité des 2/3 des membres composant le Comité syndical, conformément à l'article 17 des statuts du Syndicat :

VU l'arrêté préfectoral du 18/02/2019 portant création du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc ;

VU le décret n° 2019-512 du 24 mai 2019 portant classement du parc naturel régional Médoc ;

VU les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Médoc ;

Considérant que suite à l'adhésion de la commune de Saint-Aubin-de-Médoc au Syndicat mixte, le nombre d'élus du collège des Portes du Parc est porté de 4 à 5, avec un délégué par Ville-Porte (Blanquefort, Eysines, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc) et 1 délégué pour Bordeaux Métropole ;

Considérant que pour compenser cette augmentation tout en maintenant à 4% le poids du collège des Portes du Parc ainsi que le nombre de voix exprimées, il est proposé de ramener de 1 à 0,8 le nombre de voix par délégué de ce collège ;

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les modifications suivantes aux statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc :

➤ Article 6 : Composition du Comité Syndical

Rédaction antérieure :

Le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé de 63 délégués élus, répartis dans les collèges suivants :

- Collège des communes et EPCI du périmètre du Pnr : 51 délégués représentant 53 voix
- Collège des portes du Parc : 4 délégués dont 3 désignés par les villes portes et 1 désigné par la Métropole porte, avec 1 voix par délégué
- Collège du Département : 3 délégués, désignés par le Département de la Gironde, avec 4 voix par délégué ;
- Collège de la Région : 5 délégués, désignés par la Région Nouvelle Aquitaine, avec 6 voix par délégué.

Collèges	Poids	Nb de représentants	Nombre de voix par délégué	Voix exprimées
Communes EPCI	53.5%	51 élus	1 élu = 1,039 voix	53
Portes du Parc	4%	Villes portes : 3 élus	1 élu = 1 voix	3
		Métropole : 1 élu	1 élu = 1 voix	1
Département	12%	3 élus	1 élu = 4 voix	12
Région	30.5%	5 élus	1 élu = 6 voix	30
Total	100%	63 élus		99

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un délégué suppléant qui siègera en cas d'absence de celui-ci. Ainsi, 63 délégués suppléant seront également élus suivant la même répartition établie ci-dessus.

Le mandat des membres du Comité prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Les délégués de la Région et du Département sont désignés au sein de leurs assemblées délibérantes respectives. Ils composent le collège du Département et le collège de la Région.

Les délégués du collège « Communes et EPCI du périmètre du Pnr » sont désignés de la manière suivante : chaque conseil municipal désigne en son sein un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Celui-ci informe de son choix l'EPCI dont il est membre. L'EPCI arrête par délibération la liste des délégués à l'échelle de son territoire. Les délégués du collège « Communes et EPCI du périmètre » assurent la double représentation communale et intercommunale.

Les délégués du collège des Portes du Parc sont désignés au sein de leurs assemblées délibérantes respectives :

- 3 délégués pour les Villes-portes ;
- 1 délégué pour la Métropole.

Nouvelle rédaction :

Le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé de 63 délégués élus, répartis dans les collèges suivants :

- Collège des communes et EPCI du périmètre du Pnr : 51 délégués représentant 53 voix
- Collège des portes du Parc : 5 délégués dont 4 désignés par les villes portes et 1 désigné par la Métropole porte, avec 0,8 voix par délégué
- Collège du Département : 3 délégués, désignés par le Département de la Gironde, avec 4 voix par délégué ;
- Collège de la Région : 5 délégués, désignés par la Région Nouvelle Aquitaine, avec 6 voix par délégué.

Collèges	Poids	Nb de représentants	Nombre de voix par délégué	Voix exprimées
Communes EPCI	53.5%	51 élus	1 élu = 1,039 voix	53
Portes du Parc	4%	Villes portes : 4 élus	1 élu = 0,8 voix	3,2
		Métropole : 1 élu	1 élu = 0,8 voix	0,8
Département	12%	3 élus	1 élu = 4 voix	12
Région	30.5%	5 élus	1 élu = 6 voix	30
Total	100%	63 élus		99

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un délégué suppléant qui siègera en cas d'absence de celui-ci. Ainsi, 63 délégués suppléant seront également élus suivant la même répartition établie ci-dessus. Le mandat des membres du Comité prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés.

Les délégués de la Région et du Département sont désignés au sein de leurs assemblées délibérantes respectives. Ils composent le collège du Département et le collège de la Région.

Les délégués du collège « Communes et EPCI du périmètre du Pnr » sont désignés de la manière suivante : chaque conseil municipal désigne en son sein un délégué titulaire et un délégué suppléant. Celui-ci informe de son choix l'EPCI dont il est membre. L'EPCI arrête par délibération la liste des délégués à l'échelle de son territoire. Les délégués du collège « Communes et EPCI du périmètre » assurent la double représentation communale et intercommunale.

Les délégués du collège des Portes du Parc sont désignés au sein de leurs assemblées délibérantes respectives :

- 4 délégués pour les Villes-portes,
- 1 délégué pour la Métropole.

➤ **Annexe 3 des statuts : liste des communes et agglomérations portes ayant approuvé la charte du PNR**

Rédaction antérieure :

Blanquefort
Eysines
Parempuyre
Bordeaux Métropole

Nouvelle rédaction :

Blanquefort
Eysines
Parempuyre
Saint-Aubin-de-Médoc
Bordeaux Métropole

Le Comité Syndical décide :

- A l'unanimité, d'approuver la modification des statuts exposée précédemment afin de tirer les conséquences de l'adhésion de Saint-Aubin-de-Médoc au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional en tant que « Ville-Porte » au sein du collège des Portes du Parc ;

Délégués présents : 78

Délégués votants : 57

Suffrages exprimés : 79,91

Décision adoptée par 79,91 voix Pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.